

# HONORAIRES

## Ventes maisons/appartements TTC (TVA en vigueur 20 %)

1 à 60 000 €	5 000 €
60 000 à 99 999 €	8 000 €
100 000 à 149 999 €	8 %
150 000 à 179 999 €	6.5 %
180 000 à 299 999 €	6 %
300 000 € et plus	5.5 %

**Vente terrains à bâtir :** 8% TTC (mini 4 500 K€)

**Valeur vénale :** Forfait 120 € TTC  
Evaluation + document officiel

Tarifs applicables aux mandats de vente signés à partir du 26 Mars 2018

## Barème Honoraires de Location Habitation, Mixte et Meublée

### Honoraires à la charge du locataire :

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire  
et de rédaction du bail.....7€ / m<sup>2</sup> TTC  
Honoraires de réalisation de l'état des lieux.....3€ / m<sup>2</sup> TTC  
Total.....10€ / m<sup>2</sup> TTC  
Sans dépasser 8,40 % TTC du loyer annuel hors charges

### Honoraires à la charge du bailleur :

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire  
et de rédaction du bail..... 8,40 % TTC du loyer  
annuel hors charges  
dont 3€ / m<sup>2</sup> TTC  
Honoraires de réalisation de l'état des lieux.....  
Etats des lieux d'entrée ou de sortie à la demande d'une des parties :

- Appartement, forfait de 180 € TTC      Maison, forfait de 250 € TTC

### Honoraires de gestion locative :

Service Initial.....7,0 % HT	}	des sommes encaissées TTC
Service Confort.....7,5 % HT		
Service Privilège.....8,5 % HT		

*Honoraires de gestion locative HT + TVA applicable au 1<sup>er</sup> Janvier 2020*

## Locaux Commerciaux

### Honoraires à la charge du preneur :

Honoraires de visite, de constitution du dossier du preneur, rédaction du bail et réalisation de l'état des lieux	10 % HT du loyer annuel hors charges si loyer ≤ 700 € HT / mois 9 % HT du loyer annuel hors charges si loyer > à 700 € HT / mois
---	---

### Honoraires à la charge du bailleur :

Honoraires de visite, de constitution du dossier du preneur, rédaction du bail et réalisation de l'état des lieux	10 % HT du loyer annuel hors charges si loyer ≤ 700 € HT / mois 9 % HT du loyer annuel hors charges si loyer > à 700 € HT / mois
---	---

Honoraires de rédaction d'acte de renouvellement ou de révision de bail .....600 € TTC

## Autres honoraires en cours de bail :

Visite conseil.....100 € TTC  
Frais de remise en état suite à l'état des lieux de sortie (sur le montant TTC des travaux)....8 % TTC

Tarifs applicables à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2020